

Quelques mots avant de partir



MME GINETTE PLESSIS-BÉLAIR

professeure au Département des sciences de l'éducation
Présidente du SPPUQTR

La période estivale est arrivée. Certains ralentissent, certains partent, certains coupent, certains demeurent. Comme, pour la plupart d'entre nous, cette période permet d'organiser nos horaires essentiellement selon nos goûts et nos agendas particuliers. En définitive c'est un temps de ressourcement, ne serait-ce que parce qu'il est différent du reste de l'année.

UN SYSTÈME FACULTAIRE

La prochaine année académique pourrait bien être différente également. On se rappellera qu'avec la signature de la convention collective, nous avons convenu d'un certain nombre de lettres d'entente dont une stipulait la constitution d'un comité paritaire au sujet de la restructuration. Le mandat était d'étudier et de présenter au corps professoral un rapport sur une réorganisation possible des structures de l'UQTR. Ce comité paritaire chemine vers une nouvelle configuration de notre Université. Pour l'instant, la partie patronale et la partie syndicale semblent s'entendre sur l'éventualité de constituer des regroupements départementaux qui prendraient vraisemblablement le nom de facultés.

Comme la négociation se poursuit encore, il peut être embêtant de consulter l'ensemble des professeurs sans être certains que le contenu demeurera sensiblement le même. Néanmoins, le Syndicat a fait une présentation sommaire de l'état des travaux aux délégués syndicaux, aux directeurs de départements et aux directeurs de programme, afin d'obtenir leurs réactions, leurs questions, leurs commentaires, voire leurs mises en garde quant au projet. Nous avons même discuté de cette restructuration avec les anciens présidents du Syndicat qui ont répondu à l'appel. J'en profite d'ailleurs pour remercier tous ceux et celles qui se sont prêtés à l'exercice et qui nous ont permis d'ajuster nos travaux à la lumière de leur lecture du contexte et des enjeux. Je tiens à rappeler à tous et à toutes que, lorsque le comité paritaire déposera son rapport, il sera accessible à l'ensemble du corps professoral et que les articles de la convention collective qui seront modifiés par cette réorganisation ne pourront être effectifs que dans la mesure où vous en aurez disposés favorablement en assemblée générale. Rien ne s'actualisera sans vous.

Compte tenu de l'état d'avancement des discussions, vous serez probablement convoqués, l'automne prochain, à une assemblée générale extraordinaire. D'ici là, nous aurons le temps d'en reparler et nous vous invitons à nous écrire, dans les pages du Point d'Ancre à ce sujet. N'oubliez pas de nous lire et d'interroger vos délégués syndicaux. Il est parfois bien difficile

d'approfondir les questions en assemblée générale quand nous sommes plus de cent personnes.. Il faut donc le faire avant.

L'INTERSYNDICALE DES PERSONNELS DE L'UQTR

Par ailleurs, la consolidation de l'Intersyndicale des personnels de l'UQIR se confirme de plus en plus. Une première assemblée générale, constituée de l'ensemble des officiers de chacun des syndicats, se tiendra au retour de la période estivale. Il s'agira alors d'entériner les règles de fonctionnement de cette nouvelle instance. Par la suite, le président et les présidentes des différents syndicats ont toujours l'intention de faire un lancement officiel de l'Intersyndicale et d'un nouveau journal s'adressant à l'ensemble des personnels. Le comité de coordination de l'Intersyndicale, constituée du Président du Syndicat du personnel professionnel, de la Présidente du Syndicat des employés et des employées de soutien, de la Présidente du Syndicat des chargés et des chargées de cours ainsi que de moi-même, pense qu'il est crucial, pour les représentants des employés, de parler entre eux des réalités de chacun. Cela est encore plus primordial à la veille de doter l'UQIR d'un plan de développement pour les années 2004 à 2007, dans lequel il faudra absolument retrouver des pistes pour améliorer le climat de travail. Nous avons aussi d'autres dossiers communs sur lesquels nous souhaitons travailler au cours des prochains mois : qualité de l'air dans certains pavillons, suivi budgétaire, plan d'action du Vice-rectorat aux ressources humaines, etc. Nous voulons également explorer avec la Direction la possibilité de doter le campus de locaux adéquats pour tenir des réunions et pour favoriser les échanges. Genre « Faculty club ».

Nous croyons être le seul campus universitaire québécois où on ne retrouve pas ce genre de lieu.

Comme je l'avais annoncé dans mon dernier éditorial, Madame la Rectrice a déposé son Plan d'action de développement 2004-2007 à la Commission des études (CÉ) et au Conseil d'administration (CA) du 26 mai dernier. Nous pouvons d'ailleurs retrouver le texte sur le site Web de l'UQIR à la page suivante : <http://www.uqtr.ca/sq/Instances/CA/2003/CA480/2003-CA480-17-R4674an.pdf> . Lors d'une rencontre d'un sous-comité de l'Intersyndicale, regroupant des volontaires des différents syndicats, plusieurs questions ont été soulevées au sujet de ce plan. Comme la Rectrice compte mener des consultations à ce sujet dès le mois d'août, l'Intersyndicale compte y participer activement et en toute collaboration. Plus nous nous parlerons des véritables enjeux et échangerons sur les lectures de chacun, plus nous contribuerons à la revitalisation de notre environnement de travail : c'est ce que nous souhaitons tous et toutes, après ces trop longues années moroses de coupures budgétaires. Vous trouverez dans le présent numéro la lettre de l'Intersyndicale qui a été adressée à la Rectrice sur le sujet.

Beaucoup d'échanges donc en perspective, beaucoup de décisions à prendre, beaucoup de dossiers à mener, c'est dans la mesure où la très grande majorité des employés de l'UQIR s'en mêlera que nous pourrons reprendre à nous faire confiance les uns les autres et à porter ensemble le destin de cette université à laquelle nous tenons. Bon été!

Fermeture du Secrétariat pour la période estivale

Veillez prendre note que les bureaux du Syndicat seront fermés du lundi 23 juin au vendredi 22 août inclusivement.

Il sera toujours possible, en cas d'urgence, de communiquer avec les membres du Comité exécutif en laissant un message sur la boîte vocale.

Nouveau règlement des études de premier cycle

Abus de pouvoir?



MME LUCIE GUILLEMETTE
professeure au Département de français
Vice-présidente aux affaires

Le Conseil d'administration de l'UQIR a adopté récemment, suite à une recommandation favorable de la Commission des études, de nombreux amendements au règlement des études de premier cycle de l'UQIR. Plusieurs changements visent à tenir compte des nombreuses modifications apportées à la structure de gestion de l'enseignement et de la recherche au cours des dernières années (abolition des familles et des modules, création des comités de programme, etc.).

Au plan du contenu du règlement, les membres de la Commission des études ont fait certaines recommandations quant au nombre de stratégies d'évaluation figurant au plan de cours et à leur pondération. Ils ont également souligné l'importance de compléter une première évaluation des étudiants avant la date officielle d'abandon, de façon à ce que les étudiants obtiennent des résultats avant la fin de la session.

Un autre point a retenu tout particulièrement l'attention des membres de la Commission des études: le cheminement d'un plan de cours jugé non conforme.

Plan de cours

Il a toujours été convenu que le professeur, en tant que spécialiste de la discipline qu'il enseigne, était le seul responsable de l'élaboration de son plan de cours. Il y allait de sa liberté universitaire.

Il est confirmé, dans le nouveau règlement, que le plan de cours doit contenir des éléments sur les objectifs poursuivis, sur le contenu détaillé, sur les modalités méthodologiques, sur le calendrier, etc.

Dans l'ancien règlement, il était prévu que le plan de cours était étudié par le directeur de module et le directeur de département afin de s'assurer de sa conformité avec les objectifs du programme. Le directeur du département pouvait même demander au professeur d'y apporter des changements.

Le nouveau règlement va beaucoup plus loin en permettant au doyen des études de premier cycle de modifier unilatéralement le plan de cours en litige et cela sans l'accord du professeur concerné :

..s'il y a désaccord entre l'enseignant et le directeur de département, le doyen en est saisi. Il peut imposer un plan de cours. Sa décision est finale et sans appel.

Lors de la réunion du 3 juin, la Commission des études a insisté sur le fait qu'un plan de cours non conforme devait être soumis à l'attention du Comité de programme à l'intérieur duquel figure le cours dont il est question. Dans un contexte d'urgence, -si l'on songe à un plan de cours jugé non conforme et qui est acheminé au Doyen des études de premier cycle le 2 septembre alors que le cours débute le 3-, ce dernier devra trancher. Nul doute que la recommandation de la Commission des études visant à conférer au comité de programmes un droit de regard sur un plan de cours problématique s'avère éclairée. Toutefois, il convient de s'interroger quant à la portée générale de cet article. Est-il raisonnable qu'un doyen, spécialisé en chimie par exemple, puisse imposer unilatéralement le contenu d'un plan de cours à un professeur spécialisé en.. informatique même s'il y a urgence?

Une vérification rapide dans d'autres constituantes (UQAM, UQAC, UQAR) du réseau montre que la Direction de l'UQIR est la seule à procéder ainsi.

Comme ce nouvel article, en dépit des amendements apportés par les membres de la Commission des études, porte atteinte à la liberté universitaire du professeur, -un droit que lui confère la convention collective-, il est entendu qu'un grief sera déposé sur la question.

L'approche présentée quant à l'attribution des notes demeure également problématique au sein du nouveau règlement.

Attribution des notes

Dans l'ancien règlement, il était prévu que l'étudiant qui n'était pas satisfait de sa note pouvait, après en avoir discuté avec le professeur, le directeur de module, le directeur de département, la contester devant un comité de révision. Après avoir été saisi du dossier, le Comité en question pouvait maintenir la note, attribuer la note «S» ou demander la reprise de certains éléments de l'évaluation.

Le nouveau règlement permet au Comité de révision d'établir «une distribution différente des notes», sans l'assentiment du professeur, et la décision est sans appel.

Le Syndicat contestera également cette question, car elle brime la liberté universitaire du professeur qui est le seul à pouvoir évaluer adéquatement les étudiants inscrits à son cours.

PLAN DE DÉVELOPPEMENT 2004-2007 DE L'UQTR

Considérant la démarche de consultation annoncée par la Direction pour l'adoption d'un nouveau plan de développement, l'Intersyndicale des personnels de l'UQTR a adressé une lettre à la Rectrice sur le sujet.

Trois-Rivières, le 25 juin 2003

Madame Claire V. De La Durantaye
Rectrice
Université du Québec à Trois-Rivières

Madame la Rectrice,

Comme vous le savez sans doute, l'Intersyndicale des personnels de l'UQTR regroupe le Syndicat du personnel professionnel, le Syndicat des employées et des employés de soutien, le Syndicat des chargées et des chargés de cours et le Syndicat des professeurs et des professeures. Ce sont donc plus de 1000 personnes au service de l'UQTR que nous représentons.

Depuis quelques semaines, les membres se réunissent et discutent des meilleures façons d'associer l'ensemble des employés aux démarches de consultation amorcées par la Direction au début de l'année 2003 et ce, dans le but de doter l'UQTR d'une vocation pour les dix prochaines années et d'un plan de développement pour les années 2004-2007.

Nous avons pris connaissance du document sur les défis institutionnels 2004-2007 de l'UQTR et des quelques éléments du processus de consultation qui y sont précisés. Nous comprenons que, dans un premier temps, le Comité du plan a rédigé une série d'objectifs et que les services et les départements seront consultés sur leur niveau d'adhésion à ces objectifs. Nous avons par la suite été informés, qu'à la fin du mois d'août, des ateliers devaient se tenir sur les résultats de la consultation. Enfin, il a été annoncé que le Comité d'experts internationaux formé par le Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche allait déposer un rapport sur la vocation de l'UQTR à la fin du mois d'octobre.

Au cours des dernières années, les objectifs des plans de développement ont été établis de façon similaire, de même d'ailleurs que les termes du «Contrat de performance» signé avec le MEQ. Or, force nous est d'admettre que ces plans de développement et ce contrat n'ont pas réussi à susciter une adhésion suffisante dans la communauté pour faire en sorte que notre université relève adéquatement les défis qui l'attendaient.

L'Intersyndicale s'inquiète de voir que la Direction a, encore une fois, choisi un processus de réflexion faisant appel à des «experts» et excluant la communauté universitaire en lui demandant de seulement réagir à des documents préparés par d'autres et annonçant déjà une certaine vision de l'avenir de l'UQTR.

La démarche proposée est-elle trop avancée pour croire qu'il serait possible de faire autrement? Quoi qu'il en soit, nous avons beaucoup apprécié les informations supplémentaires que contenaient votre courriel du 23 juin. Cela nous permettra, même si le processus débute malheureusement durant la période estivale, de sensibiliser nos membres à l'importance de la démarche et de les inciter à y participer.

Nous espérons que vous comprendrez le sens de notre intervention et que vous n'y verrez qu'une proposition de concertation visant à mobiliser l'ensemble des employés derrière des orientations et des objectifs qui auront toutes les chances de remettre notre Université sur la voie du développement.

Veuillez agréer, Madame la Rectrice, l'expression de nos sentiments sincères.

Madame Denise Béland, Présidente
Syndicat des employées et employés de soutien

Monsieur Daniel Bellefleur, Président
Syndicat du personnel professionnel

Madame Ginette Plessis-Bélair, Présidente
Syndicat des professeurs et des professeures

Madame Carole Neill, Présidente
Syndicat des chargées et chargés de cours

Promotions 2002-2003

Lors de la réunion du 26 mai dernier, le Conseil d'administration de l'UQIR a dévoilé les noms des professeurs et professeurs promus pour l'année 2002-2003.

Les promotions sont accordées au mérite par un comité paritaire composé de trois professeurs et de trois représentants de la Direction. Le comité est présidé par le Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche.

En mars dernier, le Syndicat avait rencontré les professeurs qui souhaitaient faire une demande de promotion. Cette rencontre avait pour but de discuter avec eux des clauses de la convention collective traitant de la question, ainsi que des critères, de la méthode et des modalités d'évaluation 2002-2003 pour le passage non automatique d'une catégorie à une autre de l'échelle de traitement des professeurs, de la façon de préparer leur dossier et des modes de fonctionnement du comité de promotion. Plus d'une quinzaine de professeurs avaient participé au dîner-rencontre.

Le Comité de promotion a étudié les dossiers de dix-huit (18) professeurs : six (6) demandant le passage de la catégorie II à III et douze (12) souhaitant passer de la catégorie III à IV.

Malgré une diminution au niveau des demandes (de 28 en 2001-2002 à 18 en 2002-2003), le nombre se situe un peu au-dessus de la moyenne des dix dernières années (17,6). Le pourcentage de demandes acceptées (80%) est, quant à lui, le meilleur des dernières années.

Liste des professeurs promus en 2003

Professeurs membres du Comité de promotion en 2003



Claude Genest, professeur au Département des sciences humaines (section géographie) représentant du regroupement 1 (Départements des Arts, de Langues modernes, de Français, de Psychologie, de Psychoéducation, de Philosophie, des Sciences humaines et de Théologie) pour un mandat de trois ans se terminant en septembre 2003.



Pierre Tancrede, professeur du Département de chimie-biologie représentant du regroupement 2 (Départements des Sciences de la gestion, des Sciences de l'éducation, des Sciences comptables, des Sciences du loisir et de la communication sociale, des Sciences de l'activité physique et des Sciences de la santé) pour un mandat de trois ans se terminant en septembre 2005.



Ghyslain Parent, professeur du Département des sciences de l'éducation représentant du regroupement 3 (Départements de Génie électrique, de Physique, de Génie mécanique, de Chimie-biologie, de Génie chimique, de Génie industriel, de Mathématiques et d'informatique et de Chiropratique) pour un mandat de trois ans se terminant en septembre 2004.

Passage à la catégorie III

M. Jean-Philippe Boisvert, professeur au Département de chimie-biologie ;
M. François Gauthier, professeur au Département de génie industriel ;
Mme Annie Presseau, professeure au Département des sciences de l'éducation ;
Mme Nadia Rousseau, professeure au Département des sciences de l'éducation.

Passage à la catégorie IV

M. Marc Beauregard, professeur au Département de chimie-biologie ;
Mme Rollande Deslandes, professeure au Département des sciences de l'éducation ;
Mme Sylvie Deslauriers, professeure au Département des sciences comptables ;
M. Marc Dussault, professeur au Département des sciences de la gestion ;
Mme Lucia Ferretti, professeure au Département des sciences humaines ;
M. Carl Lacharité, professeur au Département de psychologie ;
Mme Maria-Grazia Martinoli, professeure au Département de chimie-biologie ;
M. Daniel Massicotte, professeur au Département de génie électrique et génie informatique ;

Nouvelle convention collective

La nouvelle convention collective prévoit quelques changements au niveau de la composition du Comité de promotion. À partir de 2004, le comité regroupera, en plus des deux représentants du Syndicat et de la Direction, deux personnes externes nommées par la Commission des études.

Nouveau chercheur invité

En octobre 2002, le VRER déposait son plan de travail pour 2002-2003. Les objectifs identifiés étaient :

- Amélioration du climat de confiance avec les professeurs
- Complétion de la réorganisation institutionnelle
- Poursuite des efforts pour atteindre les cibles du contrat de performance
- Vision prospective du positionnement de l'UQIR pour les dix prochaines années

Pour cette dernière orientation, le VRER proposait qu'un comité international d'experts (tous choisis hors Canada pour éliminer toute tentation d'accusation de conflit d'intérêts) soit mis sur pied pour recommander une vision du développement à long terme et un positionnement stratégique de l'Université, en tenant compte de sa configuration académique et scientifique, de sa situation géographique et de son environnement social, économique et culturel.

Le VRER précisait alors que les coûts d'opération de ce comité seraient assumés via le programme FODAR (Fonds de développement académique du réseau) du Siège social de l'UQ. Pour 2002-2003, l'UQIR a effectivement obtenu une subvention de 79 142 \$ du FODAR à cette fin.

Le Comité d'experts internationaux est présidé par M. Camille Limoges, professeur en histoire des sciences naturelles à l'Université de Montréal.

Le Comité d'expert a déjà tenu quelques réunions et a même procédé à une consultation ciblée de personnes et d'organismes sur le campus.

Le 15 avril dernier, le VRER ajouta au point information de la Commission des études l'item «Chercheur invité au VRER». Le VRER profita de ce point pour faire une présentation de M. Limoges et annoncer que ce dernier ..sera invité à venir présenter son rapport sur un processus de réflexion pour le développement de l'UQIR aux membres de la commission des études en octobre 2003. Rien de plus.

Lors du comité exécutif du 28 avril, le VRER propose cette fois la nomination de M. Limoges à titre de chercheur invité au Vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche rétroactivement au 15 janvier 2003 et pour une durée de trois ans. Cette nomination semble être exclusivement reliée au travail de M. Limoges comme président du Comité d'expert et cela pour une période de trois ans.

Doit-on comprendre que M. Limoges est embauché par l'Université, à titre de consultant (rémunéré?), pour présider un comité d'experts internationaux qui devra éventuellement se prononcer sur l'avenir de l'Université? Heureusement que le VRER avait insisté, à l'époque, pour choisir des personnes hors Canada afin d'éliminer «toute tentation d'accusation de conflit d'intérêts». On pourrait toutefois se demander si l'embauche de M. Limoges par l'UQIR vient influencer sa vision du développement de l'UQIR?

Notes Biographiques

M. Camille Limoges

Né à Montréal, Camille Limoges a obtenu, en 1968, son Ph.D. à la Sorbonne, à Paris, en France. De retour au Canada, M. Limoges est devenu le premier historien à étudier activement l'histoire des sciences et de la technologie au Québec. En 1973, il fondait l'Institut d'histoire et de sociopolitique des sciences à l'Université de Montréal.

En 1983, après environ une décennie d'enseignement, il acceptait le poste de sous-ministre au nouveau ministère québécois de l'Enseignement supérieur et de la Science. Pendant son mandat, le gouvernement du Québec introduisait la Loi sur le développement scientifique et établissait le Fonds pour la formation des chercheurs et l'aide à la recherche ainsi que le Conseil de la science et de la technologie.

De retour dans le milieu universitaire en 1987, M. Limoges participait, à l'Université du Québec à Montréal, à la création du Centre de recherche en évaluation sociale des technologies et du Centre interuniversitaire de recherche sur la science et la technologie. De 1989 à 1990, il a également occupé les fonctions de président de l'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences.

En 1997, il devenait président du Conseil de la science et de la technologie. Le gouvernement du Québec intégrait un certain nombre de propositions élaborées par le Conseil de la science et de la technologie dans sa dernière politique sur les sciences et la technologie, annoncée en janvier 2000. Récemment, M. Limoges a été sous-ministre pendant deux ans du ministère québécois de la Recherche, de la Science, et de la Technologie.

En novembre 2002, Camille Limoges a été nommé au Conseil de recherches en sciences humaines du Canada.

Fin de la théologie à l'UQIR

Le 26 mai dernier, le Conseil d'administration de l'UQIR a définitivement scellé le sort de la théologie à l'UQIR en décrétant la fermeture du Département prévu le 31 décembre 2003.

Le 2 juin dernier, le Département de théologie organisait un cocktail retrouvailles regroupant les personnes ayant contribué à son développement au cours des années (1969-2003).

Le Département profita d'ailleurs de l'occasion pour publier une plaquette, *Une grande traversée*, relatant quelques moments forts de son histoire.

Nous publions quelques extraits de la brochure.

Un bon navire tout neuf

Le Département de théologie prit le large le même jour que l'UQIR. C'est un UQIR de souche, si on peut dire, une unité de la toute première flotte. Celle-ci avait été construite au chantier naval du Centre des études universitaires (CEU), où déjà des cours de sciences religieuses étaient offerts par des professeurs du futur Département de théologie. Ce fait explique la présence de ce dernier dès la création de l'Université, en 1969. Il naquit à terme, comme le développement naturel d'un programme embryonnaire, conçu au CEU. Grâce au double apport des diocèses de Nicolet et de Trois-Rivières, avec leurs Grands Séminaires, les cours ont pu se multiplier, jusqu'à constituer des programmes complets d'études supérieures en théologie, à la fois au premier cycle et au second. Le Département bénéficiait ainsi, en partant, d'un personnel qualifié, expérimenté dans la gestion de telles études, comme dans l'enseignement des disciplines impliquées. Il pouvait également compter sur de bonnes ressources documentaires, rendues disponibles par les bibliothèques des deux institutions diocésaines. Le Module de théologie, de son côté, se voyait assuré d'un solide contingent d'étudiants, bien préparés et fortement motivés.

Le vaisseau sabordé

Mais voilà! L'avenir ne peut trouver sa consolation dans la seule mémoire, non moins que se construire par elle seule. Nous avons tout de même accumulé, au cours de cette longue traversée, une sorte de patrimoine génétique dont nous pouvons être fiers et espérer, « contre toute espérance » (Rm 4,18), des fruits inattendus, produits d'une autre manière, en d'autres lieux, mais mûris aujourd'hui comme hier et comme demain, « en ces jours qui sont les derniers » (He 1,1).

Un friendly fire (autre litote du jargon militaire!) s'est abattu sur notre vaisseau. L'Amirauté a décidé de retirer notre navire de sa flotte et de l'envoyer en cale sèche, pour ne pas dire à la scrap. Nous du premier équipage, bénéficions déjà de mieux que la semaine de quatre jours, paisiblement installés dans la sécurité de notre retraite. Pour vous, collègues de l'ultime équipage, le sort est plus amer, plus précaire. Il vous faut quitter le vaisseau, redescendre à terre, réapprendre la marche en terrain mal défriché, repartir à la recherche inquiète de nouveaux sentiers si ce n'est d'un autre navire en partance. Soyez assurés que nous, de la première heure, ne sommes pas indifférents à votre prochain avenir et que nous garderons votre souvenir comme en attente, sur le hold, pour ainsi dire.

Bon voyage à tous, sur terre, sur mer ou dans les airs! Et comme dirait la caissière, une petite carte postale avec ça?



On reconnaît sur la photo Suzanne Rousseau, Jacques Chênevert, André Turmel, Jean-Marie Dufort, Gaëtan Baillargeon, Jean-Marie Archambault, Raymonde Lottinville, Lucille Péloquin, Jean-Marie Levasseur, Robert Mager, Louise Saint-Louis, Richard Rivard, Raymond Anctil, Louissette Lanauville, André Charbonneau et Thérèse Nadeau-Lacour.

Bilan et plan d'action

Fidèles à la tradition syndicale, les membres du Comité exécutif se sont réunis les 5 et 6 juin derniers pour faire le point sur la dernière année universitaire et adopter le plan d'action de l'année 2003-2004. Les membres profitent également de l'occasion pour réévaluer le fonctionnement du Syndicat et finaliser la proposition budgétaire qui sera déposée à l'assemblée générale de septembre prochain.

Les anciens présidents du Syndicat se sont joints à l'équipe pour échanger sur un sujet d'actualité. Les participants ont discuté de l'organisation possible d'états généraux sur l'avenir de l'UQIR à l'automne 2003 et de la réorganisation de l'enseignement et de la recherche. La rencontre fut fort enrichissante !



On reconnaît sur la photographie, en plus du lac Sacacomie à l'arrière, des professeurs qui ont assuré par le passé des fonctions de président du Syndicat : (de gauche à droite) Paul Gagné, (1974-1976), Paul Langlois (1984-1988), Bernard Vermot-Desroches (1978-1979), Ginette Plessis-Bélair (2002-), Marc-André Gilbert (1988-1992), Michel Poisson (1994-1998), Jean-Paul Massiscotte (1969-1970) et Raymond Leblanc (1992-1994).

Membres du Comité exécutif du Syndicat des professeurs et des professeures 2003-2004
Mme Ginette Plessis-Bélair, présidente, M. Pierre-Léon Trempe, vice-président aux relations de travail, M. Pierre-Simon Doyon, vice-président aux affaires syndicales, Mme Lucie Guillet, vice-présidente aux affaires universitaires, M. Claude Genest, vice-président aux services à la collectivité, M. Alain Chalifour, secrétaire et M. Sylvain Beaudy, trésorier.